



7^{ÈME} NAMUR-MEUSE

Unité Saint-Louis Citadelle Troupe des Aduatiques



Charte d'engagement

Introduction

1. Le scoutisme est un **engagement**, un projet formidable qui, vécu à fond, permet à chacun de s'épanouir au sein de la Troupe, cette dernière puisant sa force en chacun de ses membres. Sans devenir une activité éclipsant toutes les autres, le scoutisme est néanmoins une entreprise de longue haleine qui exige un investissement constant de ses membres, qu'il s'agisse du Staff ou des scouts eux-mêmes.

La Promesse, à ce titre, constitue la formulation de cet engagement et doit toujours restée à l'esprit des scouts lorsqu'ils prennent part aux différentes activités de la Troupe. Cette Promesse n'a aucun équivalent dans la grande majorité des autres activités extra-scolaires. En cela, le scoutisme ne peut se concevoir comme une simple « activité du samedi » et se distingue d'une colonie de vacances ou d'un groupe d'amis ordinaires.

2. En raison de l'importance de l'engagement qui est pris en faisant partie de la Troupe, nous avons voulu rédiger cette Charte. Elle vise à poser les bases des règles les plus essentielles de la Troupe et permet, si ces dernières sont suivies, que l'aventure scoutie deviennent une merveilleuse école de vie.

1 – Présence aux réunions et aux week-ends

1. Chaque individu est unique, et a énormément à apporter aux autres. C'est pourquoi, la **présence de chacun** est exigée tout au long de l'année. En effet, au cours de l'année, le scout se familiarise avec sa patrouille, le reste de la Troupe et, s'il est nouveau, aux habitudes et traditions de la Troupe. C'est donc pendant l'année que se forge cet esprit de patrouille ainsi qu'un sentiment d'appartenance qui permet une ambiance de folie au camp.

Par ailleurs, les organisateurs (CP, chefs, Unité, ...) s'investissent et mettent du temps, du talent et du cœur pour organiser de nombreuses activités et faire vivre la Troupe. C'est donc une marque de respect et de reconnaissance pour eux que d'être présent (avec le sourire !).

2. Bien sûr, il arrive de ne pas toujours pouvoir être présent. Une **absence** est de ce fait tolérée, à condition qu'elle soit **justifiée**.

Avant toute chose, le scout absent prévient en personne son CP¹ et le Staff, et ce au minimum 48h à l'avance. En ce qui concerne le Staff, cela peut être fait par mail ou par GSM auprès du « Responsable présence ».

3. Les **absences justifiées** sont :

- une **raison médicale valable** ;
- un **voyage** scolaire ;
- un événement familial **exceptionnel** (mariage, enterrement, ...);
- une session d'**examens** scolaires.

4. Ne sont **pas acceptés comme excuses valables** :

- le **travail scolaire**. Le scout est censé prévoir son étude autour des réunions prévues et non l'inverse. En revanche, nous acceptons, et même nous encourageons – nous dirions même que nous imposons – que les scouts en période d'examens (par exemple à l'approche de Pâques pour les scouts à l'école en néerlandais) mettent le scoutisme de côté. Il a beau être un engagement, la scolarité de vos enfants a évidemment toute priorité sur lui ;
- la **flemme**, le froid, ou l'excuse que « le camp est beaucoup plus chouette et plus motivant que l'année ». C'est peut-être le cas pour certains, mais un grand camp réussi passe d'abord et avant tout par un investissement pendant l'année de la part de tout le monde.

5. Si le Staff n'est pas prévenu **48h avant** la réunion concernée, l'absence sera considérée comme injustifiée.

6. De même, tout **mensonge** sur la raison d'une absence sera considéré comme une absence injustifiée. Nous préférons en effet que le scout vienne nous trouver avec ce qui lui pose problème et que nous en parlions ensemble de façon constructive, plutôt que de

¹ Si le scout absent est lui-même CP, nous attendons de lui qu'il prévienne l'ENSEMBLE de sa Patrouille de son absence.

nous retrouver avec des scouts qui mentent pour éviter les réunions. La relation scout-Staff (et à plus forte raison parents-Staff) suppose une confiance mutuelle, et nous sommes ouverts à toute discussion. Nous vous assurons par ailleurs que, si c'est votre souhait, nous aurons ces discussions en toute discrétion et les garderons secrètes.

7. Un point en particulier qui pourrait poser problème est le **sport**. Nous savons que de nombreux scouts pratiquent un sport intensivement, et nous respectons et admirons cet effort. Néanmoins, le scoutisme ne saurait, par sa nature même d'engagement à temps plein, passer au second lieu. Ce faisant, nous n'accepterons pas que la présence aux réunions dépende, par exemple, de la sélection à certains matches. Le Staff a donc décidé d'établir des règles s'appliquant à tous dans ce cas-là :

- Il arrive à des scouts de se sentir tiraillés entre les réunions scoutées et sportives. Nous leur demandons, dans ce cas, de **faire la part des choses**, en faisant des concessions des deux côtés : rater une réunion scoutée peut bien entendu se comprendre, mais, la fois suivante qu'un conflit d'horaires apparaît, il semble naturel de mettre le sport de côté. Nous préférons ne pas imposer une présence à un nombre minimum de réunion. En revanche, nous demandons aux scouts dans cette situation de nous le dire expressément pour que, ensemble, une solution soit trouvée ;
- Pour les **jeunes sportifs de haut niveau** (derrière ce terme pompeux, nous entendons ceux qui bénéficient d'un statut particulier au sein de leur fédération sportive) le problème peut être plus grave. Leur niveau exige une présence à tous les entraînements sous peine de renvoi et un investissement important en vue de performer sous peine de perte de leur statut. De plus, que le choix entre le scoutisme et le sport est difficile, notamment en raison du fait que les jeunes de moins de 16 ans ne savent pas encore s'ils pourront percer au niveau sportif. Dans ce cas, en concertation avec le Staff, une solution peut être apportée sous la forme d'une présence allégée pendant l'année, en exigeant par exemple uniquement la présence aux week-ends de Troupe et au Grand Camp.

8. Ces règles sont bien entendu valables pour les réunions de Patrouille, lesquelles souffrent bien trop souvent d'un taux d'absence élevé.

9. Enfin, au vu de leurs responsabilités, la **présence des CP et SP** est exigée à chaque activité. En cas d'absence, toutefois, il est également de la responsabilité du CP de s'assurer que son SP soit bien présent à la réunion. Nous ne tolérerons plus, cette année, des patrouilles sans CP ni SP.

10. Les **week-ends** présentent quant à eux quelques spécificités. En effet, ils nous imposent de nous organiser à l'avance, demandent plus d'investissement, impliquent certaines réservations et, bien souvent, des dépenses sont engagées avant même que les week-ends aient lieu. Pour cette raison, nous avons voulu mettre en place des règles plus précises²

D'un côté, eu égard au caractère entier de l'engagement qu'implique le scoutisme, nous fonctionnerons dorénavant sur la base d'un système d'« **inscription par défaut** »³. Cela signifie que tous les scouts sont d'office inscrits aux week-ends et il sera possible de les désinscrire en cas d'absence jusqu'à une date limite communiquée dans la convocation relative au week-end en question. Passé la date limite de désinscription, il sera toujours possible de nous prévenir d'une absence mais nous serons contraints de faire payer le week-end.

De l'autre, l'animation de qualité que nous voulons offrir à nos scouts nous empêche d'avoir un chef consacré à la gestion des venues et départs des scouts pendant le déroulement des week-ends. Ce faisant, la participation aux week-ends implique nécessairement d'**être présent durant toute la durée du week-end**.

11. En tous les cas, nous n'accepterons pas plus de **3 absences injustifiées ou non couvertes par un accord scout/staff qui concernerait un scout sportif** pendant l'année. Passé ce nombre, nous serons contraints d'**envisager une sanction**. Cela ne se fera bien entendu pas sans une discussion préalable. Notre volonté est en effet de fonctionner au cas par cas et de comprendre les raisons lesquelles le scout en question a dépassé le nombre 3 absences injustifiées.

2 – Ponctualité

1. Les réunions commencent, sauf indication contraire, à **9h30** au Rocher de Kaa. Le rassemblement sera sifflé à cette heure-là ; il s'agit donc d'arriver à l'avance pour être présent au coup de sifflet. De même, les réunions prennent fin à 18h et le rassemblement de fin de réunion en fait partie intégrante.

² Les règles relatives à la justification des absences sont toujours d'application.

³ Ce système s'applique en réalité pour toutes les activités (cf. la règle des 48h) et, *a fortiori*, celles d'entre elles qui sont payantes.

3 – Uniforme

1. L'uniforme est la marque d'appartenance au mouvement scout. Il nous identifie entre nous et auprès du monde qui nous entoure durant les réunions, notamment grâce au **foulard**. À la Troupe des Aduatiques, l'uniforme impeccable est obligatoire à chaque réunion.

2. En plus d'éviter toute segmentation sociale au sein de la Troupe, l'uniforme a un but purement pratique : les maladies s'attrapent par les pieds humides et froids ; or les **bottines** tiennent les pieds un maximum au chaud et au sec, surtout lorsqu'elles sont accompagnées de grandes **chaussettes grises, kakis ou beiges**. Le **short**, quant à lui de **couleur foncée**, évite de se retrouver avec un pantalon trempé qui devient vite insupportable et salissant. De même, quand il fait beau, le short est plus pratique qu'un pantalon trop chaud ; surtout qu'il ne laisse passer aucune maladie, puisque celles-ci, comme dit plus haut, s'attrapent par les pieds et non par les jambes. Enfin, **pull et chemise** permettent entre autres d'avoir, à chaque réunion, une base de vêtements relativement chauds à se mettre.

3. Il va de soi que l'uniforme n'est impeccable que si les écussons sont tous présents et au bon endroit.

4 – Taxe de camp

1. Par la présente, nous tenons à informer les scouts, et en particulier les CP, qu'une taxe de camp d'un montant de **75€** sera prélevée sur l'argent de Patrouille.

2. Celle-ci a un double but.

D'une part, elle nous permet de rembourser les frais inhérents à l'organisation des réunions durant l'année et d'avoir un **budget d'animation** plus important durant le camp. Ces frais liés à l'animation peuvent parfois être élevés mais sont non moins nécessaires afin qu'elle soit de qualité.

D'autre part, elle **prépare** les scouts au **poste pionnier**, où il sera attendu d'eux qu'ils récoltent la majorité des fonds pour l'organisation de leur camp. La qualité des activités du camp et, par extension la qualité du camp, dépendra d'ailleurs fortement de

l'investissement qu'ils auront mis pour récolter les fonds en question. Par là, la taxe permet également de faire prendre conscience aux scouts, nous l'espérons, qu'ils ne doivent pas uniquement reposer sur leurs parents pour **financer leurs activités** mais qu'ils ont les **capacités** pour y prendre part.

5 – Zéro déchet

1. Depuis le camp de 2018, nous avons fait le choix du « Zéro déchet ». Comme son nom l'indique, l'idée est de **réduire l'utilisation de déchets** au sein de la Troupe, qu'il s'agisse de déchets d'emballage ou de gaspillage alimentaire.

L'action de la Troupe durant le camp de 2018 s'est axée autour de la **sensibilisation des scouts** et de l'**alimentation**. Tout en voulant continuer à travailler sur ses plans-là, il nous faut passer à un stade supérieur et c'est pourquoi nous attaquerons cette année la question des **déchets relatifs au matériel de jeu** et aux **produits hygiéniques**.

2. Concrètement, nous demandons à chaque scout de réduire ses déchets lors des réunions classiques en prenant une gourde à la place d'une bouteille en plastique ou en utilisant une boîte-à-tartine ou un tupperware à la place d'un emballage jetable.

Le reste sera mis en place durant l'année et les scouts seront associés ponctuellement à notre travail.

6 – Autres

1. Plus que jamais, nous vous rappelons que les scouts doivent avoir avec eux, à chaque réunion, un **repas à cuire**. Cela tend à s'oublier mais cette exigence n'est pas sans raison.

Tout d'abord, un repas chaud implique de faire un feu. Ce dernier est le béabas du scout et il est bon de pratiquer régulièrement ses fondamentaux.

Ensuite, la chaleur apportée par le feu et le repas permet aux scouts de se réchauffer le temps d'une pause de midi. D'expérience, nous pouvons vous dire que les scouts regrettent vite d'avoir fait fi d'un repas chaud lorsque la réunion se déroule le 23

novembre sous 3° C et un crachin peu agréable.

Enfin, le repas chaud permet un échange privilégié entre les scouts puisqu'il implique de partager le même feu de cuisson. Ils doivent de ce fait collaborer ensemble pour pouvoir manger. Ce « moment » fait partie intégrante de l'animation et de ce que nous souhaitons inculquer aux scouts. Au contraire, le repas froid ne requiert pas ce travail conjoint.

2. De manière générale, nous n'autorisons **aucun appareil électronique durant les activités** (baladeur MP3 de type walkman, radio, GameBoy, ...). Nous ne garantissons donc en rien leur perte, vol, casse, etc. si d'aventure un scout viendrait à contrevenir à cette règle.

Les GSM sont également proscrits durant les activités. Nous estimons, à ce titre, que se passer de son téléphone pendant 1 journée ou 1 week-end n'est pas insurmontable et même fort bienvenu pour une génération sans cesse toujours plus connectée. Cela ne pourra que renforcer les liens entre les scouts. Nous comprenons toutefois qu'un scout ait besoin d'avoir un GSM avec lui pour éventuellement communiquer avec ses parents après la réunion. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, le GSM est autorisé. Il se rangera alors dans le sac et sera éteint durant toute la durée de l'activité. S'il s'agit d'un week-end, le scout nous confiera son GSM dès son arrivée et il lui sera rendu à la fin du week-end.

3. Il est bien entendu interdit d'acheter quoi que ce soit durant les activités.

4. Nous rappelons aussi qu'en accord avec les règles de la Fédération et les lois de l'État belge, la consommation **d'alcool, de cigarettes et de substances psychotropes** sont totalement **prohibées** dans le cadre de toute activité scout.

Conclusion

1. En cas de non-respect d'une des règles exposées ci-dessus, le Staff se réserve le droit de prendre des mesures de sanctions proportionnelles, pouvant aller jusqu'au renvoi définitif de la Troupe. Nous espérons évidemment ne pas en arriver là, et préférons toujours ouvrir un dialogue avec le scout concerné avant de prendre une telle décision.

2. Il va de soi que nous insistons encore sur le **respect de l'autre** dans toute sa différence, que ce soit verbalement ou autre, cette valeur étant une pierre d'angle du scoutisme.

3. Le but de ces règles est de donner un cadre disciplinaire général à la Troupe, sans pour autant nous y enfermer militairement. Chaque situation étant différente d'une autre, nous jugerons au cas par cas des mesures qu'il convient de prendre pour les scouts en infraction.

4. Pour toutes questions ou remarques, n'hésitez pas à contacter le Staff. Nous accordons énormément d'importance à votre point de vue, qui nous permet de nous adapter sans cesse pour offrir la meilleure animation possible à vos enfants.

Fortissimi Aduaticae sunt,
Le Staff des Aduatiques